

et maintenant, pour avoir réduit leurs emblavures et leurs excédents de blé, ils sont incapables de tirer partie des stimulants actuels.

Il est vrai qu'ils vont bénéficier d'une indemnisation partielle, car ils vont pouvoir utiliser 25 p. 100 de leurs jachères d'été de 1969 pour les quotas de blé en 1970-1971. Mais le pauvre diable qui a adopté l'an dernier la formule recommandée et augmenté ses superficies en herbages ou en légumineuses, ne sera nullement indemnisé maintenant. Sa première réaction sera de vouloir faire de cette prairie, dont il ne connaît pas encore le rendement, une nouvelle jachère d'été afin de pouvoir se faire accorder des quotas de blé.

On m'a dit aujourd'hui que cette option ne sera pas permise, une fois que le programme sera définitivement établi. Mais le cultivateur pourra tout de même faire une jachère d'été pour se trouver en meilleure posture en 1971-1972. Je prie le ministre responsable, comme je l'ai déjà fait aujourd'hui et continuerai de le faire jusqu'à nouvel ordre, de réviser ce programme de façon à porter les crédits pour les jachères d'été de 1969 à 50 p. 100 peut-être et je l'exhorte instamment à accorder un crédit de 50 p. 100 pour les accroissements de cultures fourragères l'an dernier. Moyennant ces modifications, le gouvernement pourra confondre en partie les dissidents qui conseillent aux agriculteurs de refuser de se conformer aux avis du gouvernement.

Le troisième groupe comprend la multitude de cultivateurs divers qui n'ont pas à supporter le fardeau d'excédents de blé. Ils ont consacré une grande partie de leur grain à nourrir le bétail, et se sont efforcés de ne produire que le blé nécessaire pour assurer leurs quotas qui ne seront probablement guère réduits par le nouveau plan, du moins s'ils ont laissé chaque année en jachère pendant l'été un tiers ou plus de leurs emblavures. Il ne leur sera donc pas nécessaire de réduire celles-ci et rien ne les y encouragera.

S'ils peuvent se procurer des semences de graminées—et la plupart devront y renoncer—they pourront saisir cette occasion d'obtenir une aide à cet effet et de contribuer ainsi à l'effort de réduction des emblavures de blé. Dans l'ensemble, ils auront tendance à ignorer ce plan, et, parce qu'ils représentent la majorité des cultivateurs—sinon la plus grande partie des emblavures de blé—le programme visant à réduire celles-ci échouera lamentablement.

Tout bien considéré, monsieur l'Orateur, je crains que le programme ne soit loin de donner les résultats que laissent espérer les 100 millions de dollars qu'il coûtera. Le ministre doit avoir calculé qu'il faudra convertir 14 ou 15 millions d'acres de blé en jachères d'été, et 1 ou 2 millions en fourrage

pour que ces 100 millions de dollars soient le moins du monde rentables. Je serais grandement et agréablement surpris si les cultivateurs répondaient par une conversion d'ensemble atteignant la moitié de ce chiffre.

Il y a plus d'un an qu'il aurait fallu imposer un programme visant à encourager la réduction des emblavures de blé. Je me suis vraiment efforcé de persuader le gouvernement de le faire. Lorsqu'il est devenu évident, au printemps dernier, qu'aucun programme de ce genre ne serait mis en train en 1969, je me suis immédiatement mis en campagne pour obtenir un programme pour 1970. A ce propos, le Chambre sera peut-être intéressée d'apprendre qu'un haut fonctionnaire du gouvernement m'a téléphoné en août dernier dans la Saskatchewan pour me demander mon avis sur les effets que pourrait avoir sur la réduction des emblavures de blé un stimulant à deux paliers. Sans recherches et sans prendre le temps d'y réfléchir, j'ai estimé qu'un paiement de \$5 l'acre se traduirait pas une réduction de 5 millions d'acres et un paiement de \$10 l'acre, par une réduction de 10 millions d'acres. Cette politique est donc à l'étude depuis six ou sept mois au moins.

Il est vraiment dommage qu'elle n'ait pas été annoncée il y a deux mois, car beaucoup de cultivateurs sont dans la même situation que moi. Ils se sont pratiquement coupé les ponts en adoptant un plan de semailles dont il leur sera difficile de dévier. Ils ont répandu des engrais, acheté des semences et préparé leur équipement. Maintenant, ils vont jouer des pieds et des mains et se faire la concurrence les uns aux autres pour obtenir les approvisionnements en graines fourragères, qui sont rares. Depuis quelques mois, je n'ai cessé de répéter que tout programme de réduction des emblavures de blé devait être basé sur les emblavures de 1968, qu'il devait être rétroactif à 1968, avant la suppression volontaire de 5 millions d'acres consentie l'an dernier, et enfin qu'il devrait récompenser les cultivateurs de cette marque de patriotisme. Je suis déçu de voir que le programme actuel n'est pas rétroactif à 1968, ou au moins à une date se situant entre 1968 et 1969, sauf dans quelques cas exceptionnels.

Pendant les vilaines années 30, bien des terres ont été abandonnées et sont retournées aux gouvernements municipaux. Leurs propriétaires ont cessé de les cultiver. Les meilleurs cultivateurs ont survécu et, avec le temps, ils ont agrandi leurs terres en cultivant dans les années 40 ces terres abandonnées. Le sol en a très peu souffert. De fait, le repos l'a revitalisé. Il n'y a rien de mal à suggérer que cela devrait se reproduire d'une façon planifiée. Sauf erreur, si un cultivateur abandonnait sa terre, en tout ou en partie, ne